



« Le Petit Guide »

Règlement intérieur de L'Accueil Périscolaire « Pause Cartable »



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE



Aix en Provence
LA VILLE

Mis à jour le sept 24

L'ACCUEIL DE PERISCOLAIRE C'EST ...

Un lieu d'accueil, de découverte, de rencontre, d'échange et de jeux favorisant l'épanouissement de chaque enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux.

RESPONSABILITE

L'organisation de l'Accueil de loisirs et des activités relève de la responsabilité du Centre Socio-culturel dans le respect des règlements édités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'Accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Agrément pour l'accueil de 54 enfants âgés de 4 à 12 ans
14 enfants de 4 à 5 ans et 40 enfants de 6 à 12 ans.
- Période de fonctionnement :
 - ✓ Le lundi ; mardi ; jeudi et vendredi, de 16h30 à 18h45.

NOTION DE PROJETS

Un projet pédagogique spécifique à l'accueil périscolaire est élaboré en amont par le Responsable du secteur en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Ce projet est communiqué aux utilisateurs par affichage, sur notre site internet ou distribué sur simple demande.

Il se réfère au projet éducatif dont la principale finalité est de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs.

ASSURANCE

Le Centre Socio-culturel a souscrit une police d'assurance en Responsabilité Civile couvrant les enfants et le personnel.

Les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle périscolaire.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par une équipe d'animation constituée d'animateurs ou intervenants ayant suivi une formation spécifique, à savoir :

- **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- **BPJEPS** (Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)
- **DEJEPS** (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

* Toutefois, conformément à la Réglementation de la jeunesse et des sports, 20% du personnel pédagogique pourra être non diplômé.

CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL

Les inscriptions peuvent se faire de manière suivante :

- Forfait 2 jours/semaine.
- Forfait 3 jours/semaine.
- Forfait 4 jours/semaine.

Les enfants seront récupérés par les animateurs au sein des écoles Maurel et Bremond (Maternelles et Primaires), puis dirigés vers les locaux du Centre Socio Culturel où se dérouleront différentes activités périscolaires.

Seuls les adultes mentionnés sur la fiche sanitaire de l'enfant seront autorisés à le récupérer.

Ces personnes devront se présenter munies d'une pièce d'identité.

Si personne n'est venu récupérer l'enfant lors de la fermeture de l'accueil, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires, en prévenant en dernier recours les autorités compétentes.

Afin de respecter les rythmes de vie propres à chaque âge, et proposer des activités adaptées, les enfants sont accueillis selon leur âge dans des groupes et des locaux différents.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

	Ramassage pédestre	Période d'activité
Forfait 2 j/s	16h30	De 17h à 18h45
Forfait 3j/s	16h30	De 17h à 18h45
Forfait 4j/s	16h30	De 17h à 18h45

Tout Accueil ou départ en dehors de ces plages horaires doit être exceptionnel, justifié et accompagné d'une autorisation écrite mentionnant la personne habilitée à récupérer l'enfant.

DEROULEMENT TYPE

- Pour les enfants de 4 à 5 ans :

15h30-16h50 : Récupération des enfants dans leur école
16h50-17h10 : Goûter et détente
17h10-17h55 : Activité de loisirs périscolaire ou possibilité d'acheminement vers les activités extrascolaire
18h00-18h45 : Atelier d'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages scolaire. Départs échelonnés.

- Pour les enfants de 6 à 12 ans :

15h30-16h50 : Récupération des enfants dans leur école
16h50-17h10 : Goûter et détente
17h10-17h55 : Activité de loisirs périscolaire ou possibilité d'acheminement vers les activités extrascolaire
18h00-18h45 : Atelier d'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages scolaire. Départs échelonnés.

Sauf circonstances exceptionnelles, le départ des enfants n'est autorisé qu'à partir de 17h45 pour permettre la continuité pédagogique.

INSCRIPTION ET RESERVATION

Modalités :

Les inscriptions se font directement au secrétariat du Centre Socio-culturel en déposant une fiche d'inscription accompagnée d'un chèque (fiche disponible au secrétariat ou par téléchargement sur notre site internet).

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles

Documents à fournir :

- *Adhésion annuelle au Centre Socio-culturel à jour d'un montant de 20 €.*
- *Document à fournir lors de l'inscription en Accueil Péri-scolaire :*
 - Fiche sanitaire remplie à l'aide du carnet de santé (joindre une photocopie des vaccinations : DTP.)
 - Fiche d'inscription signée comportant :
 - ✓ L'autorisation de participation aux activités.
 - ✓ L'autorisation parentale pour la prise d'image.
 - ✓ L'autorisation de sortie et les personnes habilitées.
 - ✓ Accord de prise de connaissance du Projet pédagogique et du Règlement intérieur de l'Accueil péri-scolaire.
 - Assurance Responsabilité civile péri-scolaire.
 - N°d'allocataire CAF et/ou bordereau de prestation CAF, ou avis d'imposition de l'année n-2
 - *Autorisation parentale pour le ramassage*
 - Tout document relatif à la garde de l'enfant en cas de divorce.
 - PAI (En cas d'allergie alimentaire ou autre).

TOUT DOSSIER INCOMPLET ANNULERA L'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DU PERISCOLAIRE

ANNULATIONS

Les journées réservées ne sont pas remboursées, sauf sous certaines conditions :

Le paiement s'effectue à l'année en 3 chèques encaissables en début de trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnels :

- **Absence pour maladie avec** présentation d'un certificat médical dans les 48h, à partir du premier jour d'absence. Passé ce délai la période restera facturée.

RETARDS

En cas de retard envisagé, nous vous demandons de prévenir le secrétariat du Centre Socio-Culturel qui transmettra votre message à la direction de la Pause Cartable.

En cas de retards conséquents et réguliers au-delà de l'horaire légal de 18h45, le Centre Socio-Culturel sera amené à prendre les mesures suivantes :

- Facturation d'une heure au-delà de 5 minutes de retard dans la limite de 5 retards.
- Au-delà de ces 5 retards facturés, le centre pourra prendre la décision d'exclure définitivement l'enfant(s), sans remboursement.

A ce titre, nous vous demandons de veiller à bien respecter les horaires.

MALADIE ET TRAITEMENT MEDICAUX

Nous ne sommes pas habilités à donner les médicaments aux enfants, sauf sous ordonnance médicale et sous la responsabilité du Responsable de l'Accueil périscolaire.

En cas de maladie contagieuse, nous ne pouvons pas accepter les enfants au sein de l'Accueil périscolaire.

En cas d'urgence le Centre contactera immédiatement les pompiers.

HABILLEMENT

L'accueil périscolaire est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre. Il est donc important de l'habiller de sorte qu'il se sente à l'aise et d'adapter ses tenues vestimentaires aux conditions climatiques (casquette, K-way...)

Merci de mettre le nom de votre enfant sur blousons, vestes, chapeaux, ...

Certaines activités étant salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux ou objets de valeur.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

TARIFS

Au moment du dépôt du formulaire de réservation le secrétariat du Centre Socio-culturel vous indique le montant de votre participation financière.

Elle est calculée en fonction du quotient familial, en référence au barème défini chaque année par le Conseil d'administration.

- **Pour le périscolaire :**

Le règlement s'effectue en totalité à l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical (CF. paragraphe « Annulations ».)

TARIF 2024/2025

QF CAF	Tarif Base soir	Tarifs annuel /Nbr soirs			Attention Inscription à l'année uniquement du 5/09/24 Au 4/07/25 soit 36 semaines
		Forfait 2 soirs	Forfait 3 soirs	Forfait 4 soirs	
Coef.1 < 600	3.99 €	287,28	430,92	574,56	
601 > Coef.2 < 1000 €	4.69 €	337,68	506,52	675,36	
1001 > Coef.3 < 1600 €	5.37 €	386,64	579,96	773,29	
Coef.3 < 1601	5.78 €	416,16	624,24	832,32	

- Frais de garde déductibles fiscalement pour les enfants de moins de 6 ans.
- Toute demande de facture, devis ou attestation est à formuler au secrétariat.
- Les attestations de présences sont remises en fin de séjour ou à la fin du mois.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

En période scolaire

• LUNDI :	FERME	16h-18h45
• MARDI :	8h30-12h	16h-18h45
• MERCREDI :	8h30-12h	14h-18h45
• JEUDI :	8h30-12h	16h-18h45
• VENDREDI :	8h30-12h	16h-18h45

Pendant les vacances

• LUNDI :	8h30-12h	FERME
• MARDI :	FERME	15h30-18h30
• MERCREDI :	8h30-12h	FERME
• JEUDI :	FERME	15h30-18h30
• VENDREDI :	8h30-12h	15h30-18h30



CENTRE SOCIO-CULTUREL Marie-Louise DAVIN
Place des Combattants
13540 PUYRICARD

Tel : 04.42.92.13.89

Fax : 04.42.28.05.48

Mail : cscdavinyahoo.fr

Site : <http://www.cscdavin.fr>